

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

29 septembre 2023

SÉCURISER ET RÉGULER L'ESPACE NUMÉRIQUE - (N° 1674)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 343

présenté par

Mme Pasquini, M. Taché, Mme Belluco, M. Raux, Mme Arrighi, M. Bayou, M. Ben Cheikh, Mme Chatelain, M. Fournier, Mme Garin, M. Iordanoff, M. Julien-Laferrrière, Mme Laernoës, M. Lucas, M. Peytavie, Mme Pochon, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi, Mme Taillé-Polian et M. Thierry

-----

**ARTICLE 2**

I. – À la première phrase de l'alinéa 3, substituer au mot :

« peut »

le mot :

« doit ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à la deuxième phrase du même alinéa, à l'alinéa 4, aux première et dernière phrases de l'alinéa 9, et aux alinéas 11 et 18.

III. – En conséquence, à l'alinéa 23, substituer au mot :

« peuvent »

le mot :

« doivent »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Par cet amendement, le groupe écologiste propose d'automatiser la sanction de l'Arcom à l'encontre de toute personne éditant des services de communication au public en ligne offrant un accès à des

contenus pornographiques et ne respectant pas l'obligation de mettre en place un système de vérification de l'âge afin de protéger les mineurs.

En dépit de cette proposition d'amélioration, le groupe écologiste tient à rappeler son inquiétude vis-à-vis du référentiel, des systèmes de vérification de l'âge en général et du dispositif de protection des mineurs du titre I qui ne semblent pas optimaux et comportent un certain nombre de risques.